



**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE  
REGLEMENT DE CONSULTATION VALANT  
CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES**

**Fourniture d'hébergement en hôtel, de transport en bus, et de la visite du Futuroscope**

**1- Identification de la personne publique et du pouvoir adjudicateur**

Dénomination et adresse des établissements et services acheteurs

Lycée Général et Technologique GAY LUSSAC  
B.P. 52  
23 Boulevard Gambetta  
0230 CHAUNY CEDEX

**Ordonnateur** : Monsieur Bertrand PEDOUX

**Comptable assignataire** : Madame l'Agent Comptable du LGT GAY LUSSAC

Affaire suivie par : Madame Dijoux - Téléphone : 03 23 39 12 12 le matin / 03 23 40 20 50 l'après-midi  
Courriel : gest.0022008x@ac-amiens.fr

**2- Procédure**

Le marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

### **3- Objet et durée du marché**

Le marché a pour but l'organisation d'un PROJET DE VOYAGE AU FUTUROSCOPE du 10 au 12/05/2023.

Le marché est alloti.

### **4- Description des fournitures ou prestations**

Le LGT GAY LUSSAC de Chauny engage une consultation d'entreprises en vue d'organiser un VOYAGE AU FUTUROSCOPE du 10 au 12/05/2023 (soit 3 jours et 2 nuits) pour 59 ou 63 personnes avec une prestation complète : transport, hébergement, repas, et visite du Futuroscope.

La prestation attendue comprendra :

- Le transport en bus grand tourisme vidéo et toilettes qui sera disponible durant tout le séjour.
- L'hébergement en hôtel proche du Futuroscope en demi-pension
- Les entrées au Futuroscope pour la journée complète du 11/05/2023 et le spectacle nocturne et 1 ticket repas pour tous les participants
- Une assurance annulation individuelle et collective jusqu'au jour du départ sans frais et sans condition. Elle contiendra une clause d'annulation en cas d'interdiction des voyages par les autorités françaises ainsi que les modalités de remboursement.

Les visites du Palais de la Découverte à Paris le 10/05/2023 et du Clos Lucé à Amboise le 12/05/2023 ne sont pas à intégrer dans l'appel d'offres.

## DESCRIPTIF DES PRESTATIONS ATTENDUES

### Voyage au futuroscope

#### - Lot 1 TRANSPORT

**Autocar : de tourisme ou de grand tourisme 59 ou 63 places**

- 10/5/23 vers 6h30 :  
Chauny, rue Eure et Loire – Paris, rue Saint Charles (palais de la découverte –
- 10/5/23 vers 15h :  
Paris, Champs de Mars – Hotel proche Futuroscope (arrivée prévue vers 20h)
- 11/5/22 vers 9h :  
Hotel – Futuroscope
- 11/5/23 vers 23h00 (après le spectacle nocturne) :  
Futuroscope – Hotel
- 12/5/23 vers 9h :  
Hotel - Clos Lucé à Amboise ( ne pas inclure cette visite dans l'appel d'offres)  
Vers 15h00 départ du Clos Lucé pour retour à Chauny, rue Eure et Loire

#### - Lot 2 HEBERGEMENT

- 2 nuits dans un hôtel proche du Futuroscope : du 10/5/23 au 12/5/23 en demi-pension  
2 chambres de 2 pour les accompagnateurs et chambres limitées à 5 pour les élèves

#### - Lot 3 VISITE

- Les entrées au Futuroscope pour les élèves et accompagnateurs (journée complète du 11/05/23 + spectacle nocturne) et 1 ticket repas pour tous les participants

*Les visites du Palais de la découverte à Paris et du Clos Lucé à Amboise ne sont pas à intégrer dans l'appel d'offres.*

#### Déroulé envisagé :

- 10 Mai 2023 : Départ Chauny vers 6h30
  - Arrivée vers 10h : Paris rue Saint Charles  
[palais de la découverte – Pass Culture]
  - Départ Paris vers 15h
  - Arrivée à l'hôtel vers 20h – Repas et nuit dans un hôtel proche du Futuroscope
- 11 Mai 2023 : Futuroscope
  - Petit-déjeuner à l'hôtel
  - Départ en bus de l'hôtel pour le futuroscope
  - Journée dans le parc avec un ticket déjeuner utilisable dans les restaurants du parc
  - Dîner au futuroscope
  - Spectacle nocturne
  - Retour en bus à l'hôtel
  - Nuit à l'hôtel
- 12 Mai 2023 : Départ Futuroscope vers 9h
  - Arrivée vers 11h au Clos Lucé, Amboise – pass Culture  
L'effectif est coupé en 4 groupes : 2 groupes visiteront le château et les jardins au matin, tandis que les 2 autres groupes suivront les ateliers Léonard'eau pour l'un des groupes et C'est dans l'air pour le 2<sup>e</sup>.
  - Pique-nique préparé par le Clos Lucé
  - Après-midi : Inversion des groupes (visites Château/Jardins et suivi d'un atelier parmi Léonard'eau et C'est dans l'air)
  - Départ vers 15h30 du Clos Lucé, Amboise
  - Arrivée vers 21h à Chauny

## **5- Date limite des offres et modalités de transmission**

Les offres sont à déposer sur le site de l'AJI-Gestion pour l'éducation au plus tard le 24/02/2023 à 18 heures.

## **6- Contenu de l'offre**

Le candidat transmettra :

- L'acte d'engagement selon le modèle joint dûment rempli et signé par le candidat,
- L'offre du candidat (faisant apparaître le prix hors taxes, le montant ainsi que le taux de la TVA et le prix toutes taxes comprises),

## **7- Critères de jugement des offres**

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue.

Les critères de jugement des offres sont :

- Qualité du service: 50 %
- Prix : 50 %

## **8- Délais d'exécution et modalités de paiement**

Les prestations ou fournitures devront être exécutées aux dates indiquées du voyage.

Les prix proposés sont fermes et définitifs. Ils sont exprimés hors taxes, le taux de la TVA et des éventuelles autres taxes devront apparaître clairement dans la proposition de prix.

Les prix comprennent tous les frais afférents à ce voyage ainsi que toutes les charges fiscales, parafiscales, taxes ou autres afférentes aux prestations.

Le règlement s'effectuera par mandat administratif sur facturation en 3 exemplaires avec virement en euro selon les dispositions légales en vigueur. (Paiement d'un acompte fin Février 2020 et solde début avril 2020)

En cas de dépassement des délais de paiement, le taux des intérêts moratoires sera celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires commencent à courir.

## **9- Publicité**

Un avis relatif à la présente consultation est publié :

- Sur le site internet « association des journées de l'Intendance », à la rubrique « marchés publics » <http://www.aji-france.com/>



## **10- Notification**

Le marché sera notifié au titulaire après dépouillement des offres. Un avis d'attribution sera rendu public par publication sur le site <http://www.aji-france.com/>.

## **11- Pénalités encourues pas le titulaire**

Les pénalités encourues par le titulaire seront celles prévues dans le Cahier des Clauses Administratives Générales et Techniques de Fournitures Courantes et Services (CCAG-FCS) en vigueur.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020407115&fastPos=2&fastReqId=1887451667&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>

## **12- Résiliation**

Le présent marché pourra être résilié dans les conditions et pour les motifs visés par les articles 29 à 34 du CCAG-FCS.

## **13- Règlement des litiges**

Tout contentieux sera porté devant le tribunal Administratif d'Amiens.

A Chauny, le 30/01/2023

Le Proviseur

Bertrand PEDOUX

